

CAP (Commissions Administratives Paritaires)

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) constituées pour chaque catégorie (A, B ou C), émettent un avis sur certaines situations individuelles concernant les carrières des fonctionnaires (stagiaire ou titulaire). Exemple : refus de titularisation, refus de formation, sanctions disciplinaires autres que le 1^{er} groupe, refus de formation syndicale, refus de temps partiel, refus de télétravail, refus à une demande de congé au titre du compte épargne temps, ...

Cette saisine se fait par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission Administrative Paritaire.

Depuis 2021, la loi réduit considérablement le rôle de la CAP : les avancements de grade, les promotions et les mutations internes ne sont plus soumis à son avis. La CFDT y était défavorable. Néanmoins, à Laval et Laval Agglo nous appliquons les règles antérieures à cette loi.



Les agents peuvent choisir un représentant syndical pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles défavorables en matière de promotion interne, d'avancement de grade et de mutation interne. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du syndicat.

Les CAP sont composées d'élus des collectivités affiliées au Centre de Gestion et de représentants du personnel.

Les représentants du personnel sont élus pour un mandat de quatre ans (2022 – 2026).

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) Ville de Laval

CAP C :

Titulaire : Christel MESLIN (permanente syndicale).

Suppléante : Elisabeth MULLER (Service État civil et autres démarches administratives).

CAP B :

Titulaires : Delphine LEPECULIER (Fabrique du vivre ensemble) et Samira OHAMMOU (Service Lecture publique).

Suppléant(e)s : Abderrahmane ENNASRI (Fabrique du vivre ensemble) et Mélanie MILLIERE (Maison de quartier du Bourny).

CAP A :

Titulaires : Armelle BAUSSON (Service Relais petite enfance et parentalité) et Anthony HOUDIN (Service Maîtrise d'œuvre).

Suppléants : Amélie Busin (Crèche A Tire d'Aile) et Xavier Villebrun (Département culture pour tous).

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) Laval-Agglomération

CAP C :

Titulaires : Patrice HURAUULT (Direction de l'Urbanisme) et Jean-Paul MULLER (permanent syndical).

Suppléant(e)s : Elodie Lory (Direction des systèmes d'information et transitions numériques) et Martine Madelmont (Pôle administratif Département Culture pour tous).

CAP B :

Titulaires : Jean-François LAINE (Direction des systèmes d'information et transitions numériques) et Sophie BRINGARD (Service Environnement nature).

Suppléant(e)s : Nadia BREHIN (Transitions écologiques au quotidien) et Cyril FOUCHER (Mission Finances).

CAP A :

Titulaires : Sylvain Bertrand (Directeur de l'eau et de l'assainissement), Laurence GAUBERT (Communication interne) et Philippe LEUWERS (Direction enseignements artistiques communautaires).

Suppléant(e)s : Isabelle Laurent (Direction de l'Urbanisme), Thomas LECHOT et Myriam OUMARJAL (Secteur Solidarité et soins pour tous).

Comite Social Territorial

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue et de négociation avec les élus.

Il émet un avis sur les questions d'organisation générale du travail et fonctionnement de services : organigramme, durée du travail, suppression de poste, lignes directrices en matière de promotion, qualité des services rendus, orientations sur les politiques des ressources humaines, les sujets intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail...

Le CST est composé d'élus de Laval Agglomération et ville de Laval et de représentants du personnel.

L'autorité territoriale est tenue de recueillir l'avis du CST chaque fois que les textes le prévoient, mais elle n'est pas liée par ces avis.

COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Titulaires : Delphine LEPECULIER (Fabrique du vivre ensemble), Jean-Paul MULLER (permanent syndical) et Christel MESLIN (permanente syndicale).

Suppléants : Anthony HOUDIN (Service Maîtrise d'œuvre), Elisabeth MULLER (Service État civil et autres démarches administratives) et Patrice HURAUULT (Direction de l'Urbanisme).

+

FORMATION SPECIALISEE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (FSSST)

Titulaires : Patrice HURAUULT (Direction de l'Urbanisme), Christel MESLIN (permanente syndicale) et Jean-Paul MULLER (permanent syndical).

Suppléant(e)s : Amélie BUSIN (crèche A Tire d'Aile), Laurence GAUBERT (Communication interne) et Delphine LEPECULIER (Fabrique du vivre ensemble)

Conseil Médical Plénier

Le Conseil médical plénier est une instance consultative médicale qui donne des avis sur la situation des agents titulaires CNRACL en lien avec la maladie professionnelle, les accidents de services, accident de trajet et la retraite invalidité. Elle se compose de médecins, de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Vos représentants CFDT Ville de Laval :

Catégorie A :

Titulaire : Armelle Bausson

Suppléants : Xavier Villebrun ; Anthony Houdin

Catégorie B :

Titulaire : Delphine Lepeculier

Suppléants : Samira Ohammou ; Mélanie Millière

Catégorie C :

Titulaire : Christel Meslin

Suppléants : Elisabeth Muller ; Leïna Kuntz

Vos représentants CFDT Laval Agglomération :

Catégorie A :

Titulaire : Laurence Gaubert

Suppléants : Sylvain Bertrand ; Philippe Leuwers

Catégorie B :

Titulaire : Sophie Bringard

Suppléants : Jean-François Laine ; Cyril Foucher

Catégorie C :

Titulaire : Jean-Paul Muller

Suppléants : Patrice Hurault ; Elodie Lory



Instances représentatives Ville de Laval, CCAS et Laval Agglomération



Merci de votre confiance

**VOS ELUS CFDT SONT À
VOTRE DISPOSITION**

02 43 66 94 31
cfdt@laval.fr
cfdt@agglo-laval.fr

<http://www.cfdtinterco53.com>